

Indemnisation en cas de grève : Ryanair reconnaît les réclamations des passagers

Berlin, le 13 mai 2019 - Après les épisodes de grève de l'été 2018 et la procédure lancée par Flightright à l'encontre de Ryanair auprès du tribunal du district de Hambourg, la compagnie irlandaise a fini par accepter le 9 mai 2019 l'indemnisation des clients défendus par Flightright.

En plein contexte de grève des pilotes et des agents de bord de Ryanair l'été dernier, la compagnie aérienne irlandaise avait refusé l'indemnisation de ses passagers victimes de retard ou d'annulation en se référant au règlement de l'Union européenne sur les droits des passagers, considérant ces grèves comme des circonstances extraordinaires.

Flightright, expert européen en matière des droits des passagers aériens, a alors engagé des poursuites contre la compagnie au nom d'une centaine de clients au cours des neuf derniers mois. Pour la legaltech les choses sont claires : la compagnie aérienne aurait pu anticiper cette grève provoquée par des années de "dumping social" et de conditions de travail douteuses. Aussi, **la Cour de Justice de l'UE a statué l'année dernière qu'une compensation doit être versée aux voyageurs en cas d'annulation ou de retard si la compagnie aérienne est en mesure de réagir en amont et ce, même en cas de grève.** Dans des déclarations publiques, la compagnie aérienne a malgré tout exclu toutes demandes d'indemnisations.

"Nous avons l'impression que la principale préoccupation de la compagnie est de rendre les démarches faites individuellement par les passagers les plus difficiles possible. C'est une habitude pour Ryanair qui voit de nombreuses affaires passer devant les tribunaux, en raison de ses refus d'indemniser ses passagers " commente Oskar de Felice, expert juridique chez Flightright.

La stratégie de l'esquive appliquée par Ryanair

Selon les experts juridiques de Flightright, soumettre la question du cas Ryanair à la Cour de Justice de l'Union Européenne permettrait de clarifier l'ensemble des affaires concernant la compagnie irlandaise. Une décision historique que cette dernière chercherait à éviter.

"La compagnie aérienne Ryanair semble s'attendre à ce que la CJUE évalue la validité des revendications et ne considère pas la grève comme une circonstance extraordinaire. Un arrêt de la CJUE aurait signifié que Ryanair soit obligé d'indemniser tous les cas de grève", a déclaré Oskar de Felice.

"Cette volte-face de Ryanair souligne une fois de plus que notre évaluation juridique est correcte. Par conséquent, nous allons continuer à porter progressivement l'ensemble des cas de grève de nos clients devant les tribunaux. Nous encourageons par ailleurs tous les autres passagers de Ryanair qui ont été impactés par cette grève à faire valoir leurs droits, en n'hésitant pas à se faire assister dans leurs réclamations", conclue-t-il.

À ce stade, Flightright représente déjà plusieurs milliers de passagers Ryanair qui ont été impactés par les grèves.

À propos de Flightright

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu, à date, plus de 200 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Flightright

Gabriel Destremaut

gabriel.destremaut@flightright.de

+49 3 31 98 16 90 44

Agence PROFILE

Aurore Escamilla

aescamilla@agence-profile.com

01 56 26 72 14

Juliette Kandel

jkandel@agence-profile.com

01 56 26 72 09